

Document d'Entrée en Relation

Remis conformément à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF

La présente fiche vous est remise avant toute prestation. Elle a pour objet de vous informer sur notre cabinet, nos statuts réglementaires, nos assurances, nos modes de rémunération et vos voies de recours. Vous confiez une mission à un professionnel réglementé et contrôlé.

LE CABINET

Onyx Capital SARL, exerçant sous la marque **Avalone** — Conseil en gestion de patrimoine.

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 5 rue du Languedoc, 68170 Rixheim, immatriculée au RCS de Mulhouse sous le numéro 942 488 016.

Représentée par son gérant, **Florent Mirbey**.

N° de TVA intracommunautaire : [À COMPLÉTER — n° TVA intracom] — Téléphone : [À COMPLÉTER — téléphone professionnel] — Courriel : [À COMPLÉTER — adresse e-mail professionnelle] — Site : avalone-patrimoine.com

Conseiller en Investissements Financiers (CIF), adhérent de l'ANACOFI-CIF (association agréée par l'AMF) sous le n° [À COMPLÉTER — n° CIF (E00...)], immatriculé à l'ORIAS sous le n° [À COMPLÉTER — n° ORIAS] (www.orias.fr).

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Notre activité s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire strict. Le cabinet est immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS, www.orias.fr) au titre des activités suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF), sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02) et via l'association ANACOFI-CIF — n° CIF [À COMPLÉTER — E00...];
- Autres statuts éventuels (courtier en assurance, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement — IOBSP, agent immobilier) : [À COMPLÉTER — à cocher/compléter selon les activités réellement exercées et immatriculations ORIAS correspondantes].

Le conseil en investissement est fourni de manière **non indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF : il repose sur l'analyse d'une gamme large d'instruments financiers et de partenaires, et le cabinet est susceptible de percevoir des rémunérations de la part des producteurs (voir « Modes de rémunération »).

ASSURANCE ET GARANTIE FINANCIÈRE

Conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, le cabinet est couvert en Responsabilité Civile Professionnelle et, le cas échéant, en Garantie Financière, par [À COMPLÉTER — compagnie d'assurance], police n° [À COMPLÉTER — n° de police].

Plafonds de garantie (RCP) : [À COMPLÉTER — montants par sinistre et par période, par activité assurée]. Garantie financière (si maniement de fonds) : [À COMPLÉTER — montant].

MODES DE RÉMUNÉRATION

Deux types de rémunération peuvent coexister, de manière successive ou alternative :

- Honoraires de conseil** rémunérant nos prestations intellectuelles (audit patrimonial, consultations, suivi et accompagnement). Chaque conseil étant personnalisé, le montant des honoraires est précisé et accepté au préalable dans une lettre de mission. À titre indicatif, l'audit patrimonial est facturé 250 € TTC ; le tarif horaire du cabinet est de [À COMPLÉTER — tarif horaire HT/TTC].
- Rétrocessions de commissions** versées par les partenaires producteurs lorsque vous souscrivez un produit. Elles sont proportionnelles aux opérations réalisées et varient selon les supports. Leur nature et leur montant vous sont communiqués avant toute souscription.

Vous êtes toujours informé, en toute transparence, de ce que vous payez et de la manière dont le cabinet est rémunéré. Un entretien découverte gratuit de 30 minutes précède systématiquement tout audit.

PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le cabinet traite vos données personnelles pour l'exécution de ses missions, dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité. Délégué à la protection des données / contact : **[À COMPLÉTER — DPO ou contact RGPD]**. Réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation, sans frais, au service réclamations du cabinet — Avalone / Onyx Capital SARL, 5 rue du Languedoc, 68170 Rixheim, ou par courriel à **[À COMPLÉTER — adresse e-mail réclamations]**. Le cabinet s'engage à en accuser réception sous dix jours ouvrables et à y répondre dans un délai maximal de deux mois, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

MÉDIATION

À défaut de solution amiable, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur :

- **Médiateur de l'ANACOFI** — 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris.
- **Médiateur de l'AMF** (litiges CIF) — Mme Marielle Cohen-Branche, 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 (www.amf-france.org).
- **Médiateur de la consommation** compétent selon l'activité concernée : **[À COMPLÉTER — médiateur conso le cas échéant]**.

Fait à, le / /, en deux exemplaires.

Le cabinet — Avalone / Onyx Capital SARL
Florent Mirbey, gérant

Signature :

Le client (« Lu et approuvé »)
Nom, prénom :

Signature :

Modèle Avalone — à faire valider par la conformité ANACOFI et à compléter avec les mentions réglementaires définitives avant remise à un client.